



Montricher, le 30 décembre 2011

Conseil communal
de
1147 MONTRICHER

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE MONTRICHER
du 15 décembre 2011**

M. le Président Jean-François Burnier ouvre la séance à 20h15. Il souhaite à tous une cordiale bienvenue et remercie Mme Huguette David boursière, de sa présence pour le budget, ainsi que la presse représentée par M. Arnold Grandjean.

1. Appel

33 conseillères et conseillers répondent à l'appel, M. Pierre-André Blanchard étant excusé, et M. Gilbert Lüthi absent. La Municipalité est au complet.

2. Le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2011 est accepté à l'unanimité par un vote à mainlevée.

3. Budget de la caisse communale pour 2012 et rapport de la Commission des Finances

M. Michel Desmeules argumente l'augmentation des indemnités annuelles pour les municipaux à Fr. 10'000.- et à Fr. 14'000.- pour le syndic, pour la législature 2011-2016. Il signale une erreur de compte pour la police rurale 63.3189, qui sera corrigée pour les comptes 2011. Sera comptabilisée sur le compte de la réforme policière. Ne change rien au résultat final.

Il parle du plafonnement de l'effort qui limite à 50% des recettes, notre participation à la péréquation et à la facture sociale. Sans cela le montant dépasserait les 10 millions de francs. Grâce à ce plafonnement, une diminution de Fr. 1'658'000.- est comptabilisée sur notre facture, et le solde net des péréquations se monte finalement à Fr. 8'302'000.-.

M. Marc Vermot, rapporteur de la Commission des finances lit son rapport. La Commission à l'unanimité invite le Conseil à accepter le budget de la caisse communale pour 2012 tel que présenté avec un bénéfice présumé de Fr. 48'290.- (quarante-huit mille deux cent nonante francs).

M. le Président Jean-François Burnier, reprend les postes du budget un à un.

M. Cédric Beaud demande si la Municipalité envisage d'engager un ou plusieurs apprentis à la Commune, soit pour l'administration, soit comme bûcheron?

M. Desmeules répond que cela est en discussion pour un(e) apprenti(e) bûcheron, et c'est au garde forestier ainsi qu'au municipal des forêts d'y réfléchir. Concernant un(e) apprenti(e) de commerce, cela paraît difficile, étant donné que les secrétaires communales ne travaillent pas à 100%.

160.352 "Taxes séjour versée à l'ARCAM" : M. Alain Morel se renseigne sur cette taxe de séjour?

M. Michel Desmeules précise que l'ARCAM c'est l'Association Régionale de Cossonay Aubonne Morges. C'est une taxe en rapport avec le tourisme et comme la commune de Montricher encaisse elle-même ces taxes, elle garde le 10 % des recettes pour elle, le

90% restant est versé à l'ARCAM. Cet argent est ensuite redistribué aux divers offices de tourisme de la région.

M. Caroly Schopfer demande pourquoi il n'y a pas de remboursement de frais de chauffage à l'Hôtel des 2 sapins?

Mme Huguette David répond que l'Hôtel des 2 sapins ne paie pas d'acomptes de chauffage, et en fin d'année la commune facture le montant du chauffage. Ce montant va dans le compte de la Grande Salle "remboursement frais de chauffage et électricité".

3563.390 "Imputation interne salaire, Chalet de Rizel" : Mme Nicole Lambercy demande à quoi correspond de poste ?

M. Desmeules dit que cela concerne le bois qui est fourni aux alpages, et correspond aux frais de main-d'œuvre des bucherons qui sont comptabilisés en imputation interne.

3570.313 "Système de fermeture des portes" : M. Cédric Beaud demande si le montant de Fr. 60'000.- provient d'une estimation ou si la Municipalité se base sur un devis?

M. Michel Desmeules répond qu'ils se sont basés sur un devis d'environ Fr. 52'000.- et qu'une marge a été rajoutée, car le nombre de clés nécessaires n'est pas encore connu. Mme Sylvette Lambercy précise que toutes les serrures doivent être changées et que cela concerne tous les bâtiments communaux, ainsi que les captages. Ils ne savent pas encore si tout sera changé en même temps, ou alors par étapes.

65.3001 "Solde Corps sapeurs-pompiers" : M. Caroly Schopfer demande pourquoi aucun montant n'est mentionné?

M. Michel Desmeules explique que le boursier des pompiers c'est la Commune de Bière et que cela fait 3 ans que la Commune de Montricher attend un décompte. Le SDIS Mont-Tendre compte environ 68 sapeurs et il paraît que cela "tourne". Ils ne veulent pas mettre au budget un montant qui ne correspond à rien.

67.3141 "Entretien abattoir (installations)" : M. Caroly Schopfer se renseigne sur le montant de Fr. 10'000.- budgété?

Mme Sylvette Lambercy dit que la chambre froide doit être contrôlée et notamment les rails et les poulies qui sont défectueuses et le sol doit être refait suite à des exigences cantonales.

M. Christophe Buffet demande à la Municipalité de commenter le tableau des investissements.

M. Michel Desmeules reprend les postes :

- travaux rénovation grande salle : portes entrées, sanitaires, infiltration d'eau
- réfection tapis bitumineux : divers tapis à poser, à la fin des travaux d'assainissement
- puits du pompage : en attente
- site du Château : mise en valeur du site, attendent une réponse de l'archéologue cantonale
- achat terrain : achat en vue de la création éventuelle de bâtiments avec des loyers modérés pour la population. Zone de la Chaudenaz sud, propriété de la Hoirie Mosini.
- projet construction : il s'agit là d'une estimation de la construction des immeubles précités, aucune demande n'a encore été faite.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 33, bulletins rentrés : 33, bulletin nul : 0, bulletin blanc: 1. Bulletins valables : 32.

Le budget de la caisse communale 2012, ainsi que le rapport de la Commission des finances sont acceptés par 32 OUI.

4. Rapport annuel de la Commission de Gestion

M. Caroly Schopfer lit le rapport de la commission de Gestion, qui explique précisément tous les travaux effectués tant au niveau de la forêt, des routes et des bâtiments durant l'année 2011. La Commission remercie MM. les municipaux Maurice Agassis, Didier Amez-Droz et Pierre-Yves Morel, ainsi que M. Pierre Peytregnet garde forestier pour leur disponibilité et toutes les informations fournies.

Le rapport de la commission de gestion est approuvé à l'unanimité par un vote à mainlevée.

5. Préavis municipal no 10/11 : acquisition du pâturage et chalet de Yens

Le préavis est retiré. M. Michel Desmeules remercie tout de même la commission pour son travail. Suite à l'appel d'offre publique dans la FAO du 15 au 30 novembre 2011, avec le montant de Fr. 750'000.-, il y a eu 5 demandes d'exploitants agricoles. Aujourd'hui il n'en reste plus qu'un, qui demande une révision du prix licite auprès de la Commission Foncière. Si la Commission accepte le prix proposé par Montricher, le futur acquéreur devra s'aligner à ce prix de Fr. 750'000.-. Si non, il restera une chance pour la Commune de pouvoir acquérir ce pâturage et chalet de Yens. Ils sont donc dans l'attente de la décision de la Commission Foncière. M. Desmeules propose à M. le Président du Syndicat d'essayer de négocier avec la Municipalité de Mont-la-Ville un sursis de 6 mois pour exploiter le pâturage durant l'été 2012.

M. Marc Vermot se demande s'il ne vaudrait pas la peine de passer le préavis et si dans 6 mois il y a la possibilité d'acheter cet objet, la Municipalité pourra le faire sans repasser devant le Conseil.

M. Michel Desmeules préfère attendre de savoir ce qu'il en est exactement, et revenir avec un préavis au cas où l'achat du pâturage et du chalet de Yens est possible.

6. Communication de la Municipalité

Mme Sylvette Lambercy dit qu'il y aura un préavis au mois de mars concernant le bâtiment de la poste. A l'étage, des locaux pour le PPLS (psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire) vont être créés. Les cases postales seront maintenues à la même place.

Concernant l'AJERCO, la garderie de 22 places de Pampigny s'ouvrira au mois de janvier. La garderie privée Croque Lune de Cossonay rejoint l'AJERCO dès le 1^{er} janvier 2012 et un permis de construire pour une garderie de 22 places à La Sarraz est délivré. Elle devrait ouvrir ses portes en 2013.

M. Pierre-Yves Morel n'a pas de communication.

M. Didier Amez-Droz explique que dès le 12 décembre, Car Postal a abandonné le service Publicar en semaine, mais a renforcé son service de ligne publique, qui fait également office de transport scolaire. Une ligne uniquement scolaire a été maintenue pour les élèves VSB et VSO de la Sarraz, afin de pouvoir rentrer à 12h15 environ, et non pas 12h30 avec la ligne publique. De plus, il y a désormais la ligne La Sarraz - L'Isle - Montricher qui passe par la gare de Montricher.

Concernant les écoles, le Conseil d'Etablissement (anciennement la commission scolaire) est au complet, à savoir un quart de parents, un quart d'enseignants, un quart d'autorités et un quart de sociétés. Il constate que personne ne vient de Montricher et le Conseil d'établissement "penche" plutôt vers le bas!

Pour la future construction de La Sarraz, le Comité de Direction présentera un préavis en 2012 pour le crédit d'étude.

M. Maurice Agassis précise que pour la place de jeu toutes les planches ont été remplacées, et pas seulement celles cassées.

Au Chemin de la Forêt, une grille avec infiltration d'eau a été posée afin d'éviter des dégâts sur la propriété de M. Trenkwald.

La grille devant l'abattoir a été prolongée et reliée aux eaux usées.

La fin des travaux au Chemin d'Echenoz marque la fin des gros travaux de mise en séparatif du village, qui avaient débuté en 1994. L'entreprise Camandona est en train de démonter son installation de chantier à la Rue de la Chaudine.

M. Michel Desmeules remercie le Conseil pour l'acceptation du budget 2012.

Il nous présente le panorama offert par le bureau Mosini et qui sera posé sur la place devant le chalet du Mont-Tendre courant 2012.

Aujourd'hui a eu lieu le repas de Noël des aînés avec une partie récréative, assurée par les élèves de Montricher.

En 2011, M. Bédard de la Renardaire a été fêté pour ses 90 ans, et la Commune lui a offert un banc pour deux personnes.

En début d'année 2012, un boursier ou une boursière sera recherché, afin de remplacer Mme Huguette David, qui quittera ses fonctions fin août.

Il souhaite à tous un Joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année, santé et bonheur pour 2012.

7. Propositions individuelles et divers

Personne ne demande la parole, le Président clôt la discussion.

Dates des séances du Conseil Communal 2012 :

15 mars, 14 juin, 27 septembre et 6 décembre

M. le Président souhaite un Bon Anniversaire à M. Lukas Aebi et lui remet une bouteille.

Au nom du bureau, il souhaite à toutes et à tous ainsi qu'aux familles d'excellentes fêtes de fin d'année, et surtout une bonne santé pour 2012.

Le verre de l'amitié, ainsi qu'une petite agape est offert à l'Hôtel des 2 sapins.

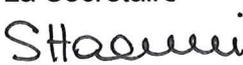
M. le Président clôt l'assemblée à 21h30.

Le Président


Jean-François Burnier



La Secrétaire


Sandrine Haenni